



Soutenir les cégeps  
en difficulté dans les régions  
*Une nécessité*

Présenté au regroupement cégep des 28 et 29 avril 2005  
Présenté au conseil fédéral des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2005



# Table des matières

I. Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions : <i>une nécessité</i> ____	3
▶ Absence d'une véritable politique de développement régional	
▶ Situation précaire dans les collèges	
II. Un état de la situation _____	5
▶ Des effectifs en baisse	
▶ Une situation dramatique dans plusieurs établissements collégiaux	
▶ Une aide insuffisante	
III. L'enseignement collégial en région doit se développer! _____	10
▶ Quelques solutions en trompe-l'œil	
▶ Des dangers réels de perversion	
▶ Évolution de l'offre des programmes : option réseau!	
▶ La question centrale du financement	
IV. Conclusion _____	15

# Soutenir les cégeps en difficulté dans les régions

## *Une nécessité*

Le réseau collégial est une nécessité : nous n'avons plus à en faire la preuve. Les cégeps ont joué un rôle majeur dans le développement et le dynamisme des régions. Ils sont devenus des pôles culturels et économiques irremplaçables et une référence incontournable pour la population. Ils ont grandement contribué à hausser le taux de scolarisation, à diversifier et à multiplier les perspectives d'avenir de nos jeunes et moins jeunes, et ce, pour l'ensemble du territoire québécois. Le réseau reste garant d'un accès universel à l'enseignement supérieur partout et pour tous : son apport est unique.

Toutefois, nous constatons que le réseau collégial se fragilise. Les cégeps en région sont menacés. Sept des cégeps affiliés à la FNEEQ et deux centres d'études collégiales sont particulièrement touchés : trois au Saguenay–Lac-Saint-Jean (Chicoutimi, Alma, Saint-Félicien), Baie-Comeau, Sept-Îles, La Pocatière, Thetford et les sous-centres de Chibougamau et Mont-Laurier.

Actuellement, ils luttent pour leur survie. Seul un engagement politique ferme quant à leur maintien permettra à ces établissements de rencontrer leur mission auprès de la population qu'ils desservent. L'heure est à la cohérence du discours : favoriser le développement en région, c'est aussi assurer un accès à l'enseignement supérieur. Intervenir pour ces cégeps constitue une urgence.

### Absence d'une véritable politique de développement régional

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la situation difficile que vivent les régions; nous y reviendrons plus loin. Le gouvernement du Québec s'était engagé à soutenir les régions, mais on attend toujours une véritable politique de développement régional. En fait, ce pseudo-engagement apparaît de plus en plus comme un credo en faveur de la décentralisation des responsabilités vers les régions et les municipalités, et ce, sans les ressources nécessaires pour assurer la mission qu'on leur a attribuée. Le gouvernement Charest n'en est pas à une contradiction près, lui qui a effectué une coupe de 750 M\$ dans ce secteur, l'an dernier, et qui vient de déposer un budget qui ne promet rien ni pour la formation ni pour soutenir efficacement les économies en difficulté.

Sous le couvert d'autonomie, de fausse démocratie, de proximité et d'adéquation aux besoins, l'État s'est délesté de ses obligations et responsabilités envers ses contribuables. Il refile les factures aux citoyennes et aux citoyens en espérant les obliger ainsi à recourir aux partenariats public-privé ou à la sous-traitance. Cela ne fait que contribuer à nourrir l'iniquité entre les régions sachant que, laissées à elles-mêmes, elles ne jouissent pas des mêmes ressources financières et qu'elles sont souvent à la merci d'un contexte économique plus ou moins favorable. On a réformé les structures consultatives régionales en créant les Conférences régionales des élus (CRE), mais les ressources se font attendre pour l'exercice d'un leadership fort.

## Situation précaire dans les collèges

Certains employeurs locaux profitent de la formation collégiale publique de leurs futurs employé-es et gagnent à ce que la région offre un enseignement supérieur de qualité. À moyen et à long termes, ce qui est avantageux pour toutes et tous, c'est une offre de formation diversifiée et profitable à la population dans son ensemble.

Toutefois, le réseau a connu, durant la dernière décennie, des coupes drastiques. Elles ont affecté l'ensemble des collèges et accentué la situation de détresse de certains d'entre eux, notamment dans les régions. Dans bien des cas, sous prétexte de rationalisation, on a compromis la vitalité et l'existence même de ce qu'on prétendait assainir. Contrairement au discours, on ne coupait pas dans le « gras » : on a touché à l'essentiel.

La réforme du collégial, initiée en 1991 par le Parti libéral de l'époque, a instauré la décentralisation de l'élaboration des programmes, particulièrement au secteur technique. Non seulement cette réforme a-t-elle accentué la concurrence entre les établissements, mais elle a grandement relativisé la garantie d'équivalence nationale de formation et de diplomation entre les mêmes programmes, à travers le Québec. Elle a obligé tous les collèges à se mesurer les uns aux autres, toutes situations confondues.

Mais une des principales causes des difficultés pour plusieurs cégeps provient d'un nouveau mode de financement qui défavorise et pénalise des programmes dont les effectifs sont réduits. Un cégep de petite taille peut difficilement pallier le manque d'effectifs étudiants dans certains programmes, tant au secteur technique qu'à celui du préuniversitaire, du fait qu'il n'atteint pas la masse critique nécessaire.

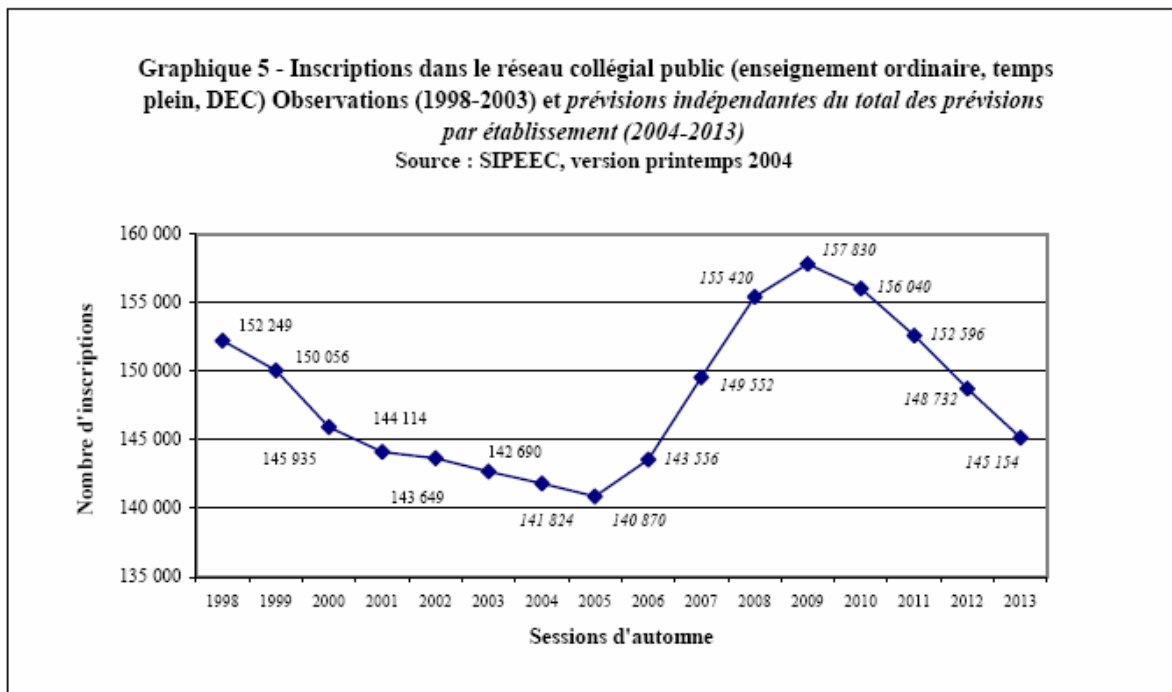
On ne peut négliger les conséquences d'une telle situation sur l'ensemble de la communauté collégiale. Il peut s'agir de fermeture pure et simple de programmes, voire même d'un cégep, et donc de l'impossibilité de poursuivre une formation postsecondaire pour les étudiantes et les étudiants. Il peut aussi s'agir d'une offre anémique de programmes, tant au secteur technique que préuniversitaire, qui accentue l'effet de la baisse naturelle des effectifs.

Les conditions de travail des enseignantes et des enseignants nous interpellent tout particulièrement. Les personnes qui enseignent actuellement ont droit à des conditions de travail décentes. Il est important que ces personnes travaillent dans des conditions qui soient équitables et comparables sur l'ensemble du territoire québécois. Mais aussi, il faut être assuré du recrutement et de la rétention des jeunes enseignantes et enseignants qui constituent une relève importante pour le développement régional. La vitalité des cégeps est un pilier du développement et tous les citoyens le savent.

## Un état de la situation

### Des effectifs en baisse

Depuis déjà plusieurs années, on observe une diminution sérieuse des inscriptions un peu partout dans le réseau collégial. Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en fait état dans son rapport prévisionnel 2004-2013 sur les inscriptions, pour les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC). D'après son système informatisé de prévisions de l'effectif étudiant au collégial, le SIPEEC, le nombre d'inscriptions atteindrait son plus bas niveau à l'automne 2005, pour remonter à l'automne 2009 au niveau de l'automne 1994 (157 133 inscriptions).



**Source:** Ministère de l'Éducation du Québec, direction de la recherche, *Des statistiques et des indicateurs*, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2004.

Entre l'automne 1998 et l'automne 2003, le réseau collégial public a subi une baisse d'inscriptions de 6,3 %. Au cours de cette période, certaines régions ont dû, quant à elles, composer avec des baisses supérieures à 20 %. C'est le cas notamment des régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

Le réseau collégial connaîtra une remontée d'environ 10 % entre l'automne 2003 et l'automne 2009. Mais cette remontée ne se produira pas dans toutes les régions du Québec et plusieurs subiront encore des baisses importantes, qui se poursuivront au-delà de 2009. C'est le cas des régions du Bas-St-Laurent, de la

Côte-Nord, du Saguenay–Lac-St-Jean, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec et de l’Abitibi–Témiscamingue.

Variation du nombre réel d'inscriptions au collégial entre 1998 et 2003 et variation des prévisions entre 2003 et 2009					
Régions	1998	2003	Variation	2009	Variation
10- GASPÉSIE - ÎLES	1 503	1 050	-30,1 %	1 032	-1,7 %
8- CÔTE-NORD	1 664	1 192	-28,4 %	1 165	-2,3 %
16- CENTRE DU QUÉBEC	3 427	2 786	-18,7 %	2 802	0,6 %
1- BAS-SAINT-LAURENT	7 075	5 817	-17,8 %	5 515	-5,2 %
2- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	13 428	11 239	-16,3 %	9 961	-11,4 %
9- NORD-DU-QUÉBEC	122	104	-14,8 %	79	-24,0 %
4- MAURICIE	6 254	5 359	-14,3 %	5 275	-1,6 %
11- CHAUDIÈRE-APPALACHES	6 061	5 407	-10,8 %	5 202	-3,8 %
15- MONTÉGÉRIE	19 457	17 454	-10,3 %	20 311	16,4 %
17- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	2 604	2 393	-8,1 %	2 244	-6,2 %
3- CAPITALE NATIONALE	19 351	18 112	-6,4 %	19 496	7,6 %
5- ESTRIE	6 613	6 207	-6,1 %	6 825	10,0 %
14- LAURENTIDES	6 948	6 747	-2,9 %	8 308	23,1 %
7- OUTAOUAIS	4 505	4 387	-2,6 %	5 159	17,6 %
6- MONTRÉAL	49 075	48 898	-0,4 %	57 341	17,3 %
12- LAVAL	4 438	4 429	-0,2 %	5 525	24,7 %
13- LANAUDIÈRE	3 115	3 736	19,9 %	4 316	15,5 %

**Source:** Ministère de l'Éducation du Québec, direction de la recherche, *Des statistiques et des indicateurs*, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2004.

## Une situation dramatique dans plusieurs établissements collégiaux

Ces baisses d'inscriptions dans les établissements collégiaux génèrent des situations difficiles. Le mode de financement actuel n'étant pas ajusté à la réalité de petits effectifs, l'accessibilité aux études collégiales et la survie même de plusieurs collèges et centres collégiaux sont mises en péril. Le tableau suivant montre à quel point la situation est sérieuse dans les centres et collèges affiliés à la FNEEQ. Dans tous ces endroits, la diminution continuera au-delà de 2009. Les programmes touchés au préuniversitaire sont souvent arts plastiques ou arts et lettres.

Variation du nombre d'inscriptions entre 1998 et 2003 et variation entre 1998 et 2009					
Établissements	Inscriptions 1998	Inscriptions 2003	Variation 1998-2003	Inscriptions 2009	Variation 1998-2009
Montmagny (La Pocatière)	235	139	-40,9 %	126	-46,4 %
Cégep de Baie-Comeau	864	609	-29,5 %	625	-27,7 %
Cégep de Thetford	1 140	829	-27,3 %	682	-40,2 %
Cégep de Sept-Îles	800	583	-27,1 %	540	-32,5 %
Cégep de Chicoutimi	3 269	2 524	-22,8 %	2246	-31,3 %
Collège Shawinigan	1 451	1 238	-14,7 %	1088	-25,0 %
Cégep d'Alma	1 324	1 204	-9,1 %	1030	-22,2 %
Cégep de Saint-Félicien	1 230	1 145	-6,9 %	916	-25,5 %
Centre de Chibougamau	122	104	-14,8 %	79	-35,2 %

**Source:** Ministère de l'Éducation du Québec, direction de la recherche, *Des statistiques et des indicateurs*, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2004.

Si l'on considère l'ensemble des programmes préuniversitaires et techniques, on constate que dans plusieurs collèges, plus de la moitié des programmes ont moins de 60 étudiantes et étudiants pour l'année 2004-2005. Les programmes qui n'atteignent pas ce seuil de 60 élèves sont considérés par le ministère comme techniquement non viables et les directions sont fortement invitées à reconsidérer leur maintien. Le tableau suivant montre que plusieurs collèges et centres voient leur survie menacée et leur avenir compromis.

Collèges et centres	Programmes préuniversitaires et techniques ayant moins de 60 étudiant-es	Programmes au total
Cégep d'Alma	6	12
Cégep de Baie-Comeau	6	10
Centre de Chibougamau	4	4
Cégep de Chicoutimi	7	21
Centre de Montmagny	2	3
Cégep La Pocatière	8	12
Centre de Mont-Laurier	3	4
Cégep de Saint-Félicien	5	11
Cégep de Sept-Îles	9	12
Cégep de Thetford	10	14

## Une aide insuffisante

Le gouvernement a établi en 2000-2001 une nouvelle formule de financement qui avait pour but de rationaliser la gestion des collèges et forcer les directions d'établissement à faire des choix, en supprimant s'il le fallait certains programmes. L'argument évoqué était le fait que les cégeps en région coûtent jusqu'à quatre fois plus cher que la moyenne provinciale.

Mais une comparaison entre la nouvelle et l'ancienne formule de financement de l'enseignement montre que dans certains collèges, pour l'année 2003-2004, on observe des écarts à la baisse allant jusqu'à 8 % du nombre d'enseignantes et d'enseignants nécessaire pour donner tous les cours des programmes. Ces écarts font en sorte que l'équité dans les tâches d'enseignement ne peut être respectée et que les collèges touchés ne peuvent, en conséquence, assurer la même qualité des services aux étudiantes et étudiants que dans l'ensemble du réseau collégial.

Au printemps 2001, un comité mixte formé de représentants du MEQ et de la Fédération des cégeps a été constitué, afin d'étudier la question de la baisse de l'effectif scolaire, particulièrement dans les cégeps en région. Après consultation, le comité a remis son rapport en avril 2002 : *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : État de la situation et voies de solution*. Le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, Sylvain Simard, a rendu public ce rapport et a annoncé l'ajout d'une somme de 15 millions \$ consacrée à une série de mesures de soutien aux cégeps les plus affectés.

Ce montant avait été ajouté pour répondre à des besoins particuliers d'utilisation des TIC, pour consolider l'offre de formation en aidant financièrement les collèges à rationaliser cette dernière, pour contribuer à l'émergence de créneaux d'excellence, et finalement, pour soutenir les programmes de formation technique dans une perspective d'accessibilité régionale et nationale. De plus, les mesures proposées visaient à freiner la réduction du niveau de financement des établissements en difficulté, généralement situés en région, par l'ajout dans le budget de fonctionnement de tous les collèges du réseau d'un montant récurrent de 100 000 \$ par année. Mais l'annexe budgétaire F-138, élaborée pour le soutien des programmes en difficulté, s'est révélée insuffisante et comporte plusieurs lacunes :

- ▀ Les programmes préuniversitaires en sont complètement écartés;
- ▀ Les mesures de soutien ne sont accessibles qu'aux programmes techniques qui comptent moins de 45 étudiantes et étudiants sur l'ensemble du programme, alors que le ministère reconnaît qu'un programme avec moins de 60 personnes est en difficulté;
- ▀ L'aide est consentie pour une durée maximale de cinq ans;



- ▮ L'aide accordée pour un même programme en difficulté n'est pas équitable, puisqu'elle est réduite par une disposition (le K<sub>i</sub>) qui affecte surtout des collèges en région;
- ▮ Les programmes offerts par deux établissements dans un rayon de moins de 150 km et dans une même région administrative sont exclus, de même que les centres de Chibougamau, de Terrebonne et les secteurs anglophones de Sept-Îles et de Gaspé... ces derniers parce que leurs effectifs globaux sont considérés comme trop faibles!

## L'enseignement collégial en région doit se développer!

Personne ne gagne à ce que l'enseignement collégial en région dépérisse. Ni les étudiantes ou les étudiants qui pourraient voir leur choix de formation considérablement réduit, ni les enseignantes et les enseignants qui s'inquiètent continuellement de l'avenir des programmes, ni finalement les régions elles-mêmes qui pourraient être privées d'une composante essentielle à leur développement. Il faut agir et exiger du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités.

Au cours des débats entourant l'avenir du réseau collégial, plusieurs avenues de solutions ont été évoquées concernant la situation de l'enseignement collégial en région. Certaines présentent un intérêt limité, ne permettant des améliorations qu'à la marge, sans apporter de solutions véritables et durables. D'autres constituent de réelles dérives et doivent être dénoncées.

### Quelques solutions en trompe-l'œil

Il est possible que la mise en place de troncs communs entre des programmes semblables, dans un collège donné ou dans plusieurs collèges d'une même région, permette de petites économies d'échelle. La FNEEQ n'est pas opposée à ce que de tels projets soient étudiés, surtout s'ils concernent la survie d'un programme. Mais, d'une part, un examen attentif montre que les possibilités réelles d'application de cette formule sont finalement peu nombreuses et, d'autre part, il appert que les efforts nécessaires de préparation et de mise en concordance des programmes seraient très importants, par rapport au peu d'ampleur des retombées positives possibles.

On évoque aussi souvent que l'implantation d'un centre de transfert technologique (CTT) peut jouer un rôle important dans les régions. Or, s'il est vrai que la présence d'un CTT dans une région a un impact très positif sur les entreprises locales, la réalité montre malheureusement que cet effet ne trouve souvent pas son écho auprès des populations étudiantes, ni au niveau de l'attraction dans les programmes correspondants, ni au niveau de la rétention dans ces programmes des étudiantes et des étudiants.

On peut croire, dans le même ordre d'idée, que le développement d'un créneau d'excellence, dans un cégep donné, pourrait jouer ce rôle d'attraction nécessaire, voire amener des jeunes de grands centres urbains à venir étudier en région. Cette piste mérite certainement qu'on s'y arrête. Mais ici encore, la réalité montre que pour que cette avenue soit véritablement utile, des conditions spécifiques doivent être remplies.

La première, c'est que les programmes concernés soient véritablement à site unique. C'est le cas du programme d'aménagement halieutique et cynégétique,

qui attire suffisamment pour permettre à Baie-Comeau de jouir d'un bassin critique intéressant d'étudiantes et d'étudiants. Mais si l'exclusivité est battue en brèche par des autorisations de programmes similaires (bien que portant un nom différent) à d'autres endroits au Québec, l'effet devient nul. L'ouverture d'un programme semblable à celui d'arts et technologies des médias dispensé à Jonquière, a détruit, par exemple, l'avantage dont pouvait jouir jusque-là ce cégep. De la même manière, l'autorisation d'un programme de santé animale à Sainte-Foy ferait un tort irréparable à Saint-Félicien et à La Pocatière.

Pour que le principe d'accessibilité ne joue pas contre les jeunes des centres urbains, il faut que les programmes concernés occupent des créneaux où la demande est relativement faible; il importe aussi que dans la mesure du possible, ces derniers puissent être développés dans un secteur où le collège visé dispose déjà d'une certaine expertise.

Finalement, il faut relever que la formation à distance ne saurait à court terme constituer une solution intéressante en soi pour les cégeps de région. Les expériences du genre menées aux États-Unis et ici au Québec montrent des difficultés importantes liées à l'encadrement et à la persévérance des élèves. Des modèles différents de formation à distance sont à l'étude, notamment par l'entreprise Cefrio; mais ils sont pour l'instant embryonnaires.

### Des dangers réels de perversion

D'autres avenues examinées font craindre qu'on adopte des remèdes pires que le mal. La FNEEQ rappelle à ce chapitre, de manière récurrente, que l'accessibilité à l'enseignement supérieur en région ne peut et ne doit pas se maintenir et se développer au prix d'une perversion des programmes de formation. Que l'offre de programmes réponde au type d'économie d'une région, c'est une chose. Que ces programmes enferment les étudiantes et les étudiants dans des créneaux spécialisés dont ils ne pourront ensuite sortir, c'en est une autre.

C'est pour cette raison que la FNEEQ s'est toujours inquiétée de la trop grande marge de manœuvre dont les collèges pourraient disposer au niveau de l'élaboration des programmes de formation. Conjuguée à un financement insuffisant, cette liberté pourrait amener des collèges à offrir des programmes directement centrés sur les besoins étroits exprimés par quelques entreprises locales, voire par une seule.

Le cas d'Ubisoft à Matane a soulevé un tollé dans le milieu de l'enseignement comme dans celui de l'industrie concernée. Pour l'instant, les formations visées, offertes à Montréal par le cégep de Matane en lien avec Ubisoft, sont des attestations de perfectionnement postérieures à l'obtention d'un DEC. Mais le directeur du cégep de Matane ne s'est pas caché de considérer la possibilité de modifier le programme de formation initiale dans la même optique. Les craintes exprimées sont donc pleinement justifiées. La formation collégiale, dont il s'agit

ici de préserver l'accessibilité en région, doit être générique et permettre de doter les étudiantes et les étudiants d'un minimum d'autonomie sur le marché du travail. Le réseau collégial doit former des techniciennes et des techniciens compétents, polyvalents, capables de s'adapter aux nombreux changements qui les attendent dans la société et sur le marché du travail. Les deniers publics ne peuvent servir à autre chose. Les jeunes ne sont pas dupes : si ce qu'on leur offre dans leur région est plus restrictif que ce qu'ils pourraient obtenir dans les centres urbains, ils iront étudier dans les villes.

De plus, il est tout aussi important de ne pas pervertir le *niveau* de la formation collégiale. Développer des passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique est certes une entreprise louable et intéressante. Mais dans les faits, bien peu de jeunes sont suffisamment intéressés par cette voie pour que la masse critique nécessaire au lancement d'une cohorte soit atteinte. De nombreux problèmes se posent à cet égard, notamment au niveau de la formation générale. Dès lors, la tentation peut être grande de « forcer » des regroupements plus ou moins artificiels de jeunes au DEP et au DEC, ce qui ne peut que dévaluer rapidement le niveau de la formation technique offerte.

La FNEEQ ne défend pas seulement la nécessité de maintenir et de développer l'accès à la formation collégiale dans les régions. Elle tient aussi à préserver à tout prix la qualité de cette dernière : pas question d'une formation à rabais dans les régions.

Évolution de l'offre des programmes : option réseau!

Un des aspects majeurs du dossier de l'enseignement collégial en région est celui de l'offre des programmes.

Les changements qui surviennent à cet égard, dans un collège, ont toujours un impact important sur son dynamisme. La vitalité et le rayonnement d'un cégep dépendent en effet directement de sa capacité à dispenser une gamme variée de programmes de qualité, en formation initiale.

Or, les obstacles à une évolution optimale de la carte des programmes d'un cégep sont malheureusement nombreux. Le spectre de la fermeture des programmes moins populaires hante des départements. La décision d'autoriser tel ou tel programme sera fréquemment prise sur une base strictement politique, sans égards aux conséquences sur les autres collèges du réseau. À l'exemple des techniques de santé animale cité plus haut, on pourrait ajouter celui des techniques en environnement, hygiène et sécurité du travail, déjà offert dans un cégep de Montréal, qui a certainement souffert d'une autorisation identique donnée à Sorel.

Par ailleurs, d'autres autorisations, qui seraient pourtant susceptibles de donner un nouveau souffle à un cégep sans nécessairement nuire aux autres programmes, sont refusées ou ne sont tout simplement pas considérées. De

nombreux jeunes, tout en faisant le choix de rester dans leur région, sortent du secondaire mais ne vont pas au cégep. Des efforts devraient être tentés pour les rejoindre et, particulièrement dans le cas de bassins fermés, il pourrait être intéressant de chercher à le faire au moyen de programmes susceptibles de les attirer. Le cas de techniques d'intervention en délinquance à Sept-Îles, en est un exemple.

Pour la FNEEQ, l'évolution de l'offre des programmes doit adopter résolument l'option réseau, c'est-à-dire qu'elle devrait être soumise à un contrôle national rigoureux et exempt de pressions politiques. Les tables de concertation régionales qui devaient jouer ce rôle n'ont jamais véritablement fonctionné. Le ministère n'a jamais permis au Comité national des programmes d'enseignement professionnels et techniques (CNPEPT) de jouer ce rôle pourtant nécessaire.

Les décisions relatives à l'évolution de la carte des programmes devraient découler de balises claires, transparentes et cohérentes. Ces balises devaient permettre notamment :

- De prendre en compte la géographie globale de l'offre des programmes avec le parti pris de privilégier le développement harmonieux plutôt que la concurrence;
- D'empêcher résolument toute forme d'intrusion du secteur privé dans l'offre et l'élaboration des programmes de formation initiale;
- D'examiner, en tenant compte des effets sur l'emploi et de concert avec les syndicats, des modalités d'offre régulière mais non annuelle de certains programmes.

Ce dernier élément présente certainement quelques inconvénients. Un programme offert une année sur deux génère par exemple des problèmes de sécurité d'emploi. Mais lorsque le besoin existe, ces problèmes peuvent peut-être être solutionnés, et cette formule présente l'avantage de répondre à une demande par des formations initiales de qualité, au lieu de le faire dans le cadre plus étroit de la formation des adultes.

## La question centrale du financement

L'éducation n'est pas une denrée qui doit uniquement répondre aux aléas de l'offre et de la demande, en particulier dans le contexte de la survie des régions.

Peu importe sous quel angle on regarde la situation, la question d'un financement approprié de l'enseignement collégial en région apparaît incontournable pour que les cégeps continuent de participer activement au développement régional.

Si la société québécoise veut continuer d'occuper l'ensemble du territoire, si on veut donner aux régions la possibilité de traverser le creux de vague

démographique tout en conservant ce vecteur incontournable de développement qu'est l'éducation supérieure, il faut un financement qui soit à la hauteur du défi. Une approche comptable et pointilleuse ne peut qu'amplifier le problème, ce qui est d'autant moins acceptable que les sommes nécessaires au maintien et au développement d'un enseignement collégial de qualité, en région, ne sont pas astronomiques. La FNEEQ estime en effet qu'un apport de l'ordre de 10 millions \$ permettrait de couvrir, dans une politique cohérente de développement régional, le volet de l'enseignement collégial. Il s'agit d'un investissement social qui est loin d'être exorbitant.

Dans cette optique, il est urgent que soient corrigés les problèmes mentionnés dans le chapitre précédent à l'annexe budgétaire F-138 censée aider les collèges en difficulté.

Il faut en particulier hausser de manière importante le seuil sous lequel un programme peut bénéficier d'une aide particulière. Les programmes recevant actuellement entre 44 et 60 étudiants sont laissés pour compte.

La notion de « doublon », qui exclut certains programmes, doit être révisée, surtout quand elle s'applique à des collèges éloignés l'un de l'autre et dont les bassins de population communiquent peu.

Il est aussi impératif que l'aide apportée puisse s'appliquer aux programmes préuniversitaires, qui participent à part entière au dynamisme des collèges. La cohabitation des secteurs préuniversitaire et technique est la clef de voûte du système collégial et on ne peut mesurer la vitalité d'un collège à la seule aune de son secteur technique. La présence d'effectifs au préuniversitaire, dans un collège de région, a un impact direct sur l'importance et sur la qualité de l'apport universitaire dans cette région, notamment par le retour des diplômé-es universitaires dans leur région.

Finalement, il faut s'assurer d'une aide récurrente pour que les collèges puissent planifier de manière adéquate leur propre développement. Le pari du développement régional, c'est celui d'une authentique occupation du territoire. Sur cette base, une aide à la petite semaine ne saurait suffire : les collèges concernés doivent pouvoir compter sur une aide permanente.

## Conclusion

La formation de nos jeunes coûte effectivement plus cher en région que dans les grands centres. Mais le coût social d'une sous-scolarisation est pire. Il faut comprendre par ailleurs que c'est l'ensemble du réseau collégial qui a besoin d'oxygène pour faire face aux défis nouveaux qui surgissent dans le sillage de la mondialisation et de l'émergence d'une société du savoir. À ce titre, la problématique de l'accessibilité à l'enseignement collégial en région doit être vue comme l'un des chantiers majeurs, mais non exclusif, d'un développement nécessaire du réseau collégial.

Il est faux de prétendre que le gouvernement n'a pas les moyens de réinvestir dans le réseau collégial. Des sommes dues au Québec dorment à Ottawa, et on est en droit de se demander si un effort suffisant au niveau fiscal est demandé aux grandes entreprises, qui profitent d'une formation technique et préuniversitaire de qualité dispensée par un réseau public.

Le temps presse. Le gouvernement du Québec, par la voie des élus municipaux, des décideurs et de la population en général, doit être sensibilisé à la question vitale de l'enseignement supérieur en région : il faut exiger des solutions rapides et durables, qui soient partie intégrante d'une véritable politique de développement régional.